

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER**



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. HCN-1021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. HCN-1002 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

AVIS est, par la présente donné par le soussigné :

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2018, le règlement no. HCN-1021 ayant pour objet de modifier le règlements no. HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 14^e jour du mois de mai 2018.

Le directeur général
et secrétaire trésorier

SIMON THÉRIAULT